

Réunion du 4 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA DOMINELAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERTON Jean-Éric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2019

ORDRE DU JOUR

Approbation délibérations du 4 février 2019

- 1 - - Convention Crèche – Marché public entre la commune et la SPL –Avenant n°1
- 2 - Convention A.L.S.H – Marché public entre la commune et la SPL –Avenant n°1
- 3 - Subventions 2019
- 4 - Comptes administratifs 2018 des budgets Commune – assainissement et transport scolaire
- 5 - Comptes de gestion des budgets commune – assainissement et transport scolaire
- 6 - Affectation du résultat de fonctionnement 2018 – Budget commune
- 7 - Affectation du résultat d'exploitation 2018 – Budget assainissement
- 8 - Affectation du résultat de fonctionnement 2018 – Budget transport scolaire

QUESTIONS DIVERSES :

PRESENTS : M. BERTON – Mme LUCAS – Mr HAUTOBOIS - Mme MORICEAU – M. TRIHAN – M.HAMON –M.GOULET – Mr ROUL - Mme SEGAUD – Mme LEMOINE – Mr LEGER

ABSENTS : Mme FREZOULS a donné procuration à M. BERTON

Mme TRIHAN a donné procuration à M. Jean TRIHAN

Mr TACHE a donné procuration à Mme LUCAS

Mme RUELLEUX a donné procuration à Madame MORICEAU

Madame Catherine LUCAS a été élue secrétaire

Les délibérations du 4 février 2019 sont approuvées à l'unanimité

N° 2019-007

OBJET : Convention Crèche – Marché public entre la commune et la SPL –Avenant n°1

Nombre de Conseillers en exercice : 15

présents 11
votants 11 + 4 pouvoirs
pour 15

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment l'article L.1411-19,

VU la délibération n° 2018-36 du 16 juillet 2018 confiant à la SPL « Du Sud Vilaine » l'exploitation et la gestion du service public « petite enfance-accueil des enfants de 0 à 3 ans. », par la conclusion d'une convention,

Considérant qu'il y a lieu, dans un but de simplification du suivi financier et des activités, de conclure un avenant n°1 à la convention conclue entre la SPL et notre commune, afin de réaliser l'exercice sur une année civile et non pas du 01/09/n au 31/08/n+1 et de préciser le montant du versement des communes pour les trois premiers exercices comptables et suivants

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- D'APPROUVER, dans un but de simplification du suivi financier et des activités, un avenant n°1 à la convention signée entre la SPL et notre commune, afin de réaliser l'exercice sur une année civile et non pas du 01/09/n au 31/08/n+1 et de préciser le montant du versement des communes pour les trois premiers exercices comptables et suivants

-DE L'AUTORISER à signer cet avenant n°1

-DE DIRE que la présente délibération sera portée au registre des délibérations de la Commune.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention signée entre la SPL et notre commune.
- D'AUTORISER le Maire à signer cet avenant
- DE DIRE que la présente délibération sera portée au registre des délibérations de la Commune.

N° 2019-008

OBJET : Convention A.L.S.H – Marché public entre la commune et la SPL –Avenant n°1

Nombre de Conseillers en exercice : 15

présents 11
votants 11 + 4 pouvoirs
pour 15

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment l'article L.1411-19,

VU la délibération n° **2018-36 du 16 juillet 2018** confiant à la SPL « Du Sud Vilaine » l'exploitation et la gestion du service public « petite enfance-accueil des enfants de 0 à 3 ans. », par la conclusion d'une convention,

Considérant qu'il y a lieu, dans un but de simplification du suivi financier et des activités, de conclure un avenant n°1 à la convention conclue entre la SPL et notre commune, afin de réaliser l'exercice sur une année civile et non pas du 01/09/n au 31/08/n+1 et de préciser le montant du versement des communes pour les trois premiers exercices comptables et suivants

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- D'APPROUVER, dans un but de simplification du suivi financier et des activités, un avenant n°1 à la convention signée entre la SPL et notre commune, afin de réaliser l'exercice sur une année civile et non pas du 01/09/n au 31/08/n+1 et de préciser le montant du versement des communes pour les trois premiers exercices comptables et suivants

-DE L'AUTORISER à signer cet avenant n°1

-DE DIRE que la présente délibération sera portée au registre des délibérations de la Commune.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention signée entre la SPL et notre commune.
- D'AUTORISER le Maire à signer cet avenant
- DE DIRE que la présente délibération sera portée au registre des délibérations de la Commune.

N° 2019-009

OBJET : Subventions 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 15

présents 11
votants 11 + 4 pouvoirs
pour 15

- | | |
|---------------------|---------|
| • ACPG - CATM | • 60 € |
| • UNC - AFN | • 60 € |
| • CLUB DU BON TEMPS | • 83 € |
| • SOCIETE DE CHASSE | • 170 € |
| • VEUVES CIVILES | • 60 € |
| • UFC ARON | • 650 € |
| • LA DOM EN FÊTE | • 100 € |

• ECHIQUIER DOMINELAISIEN	• 60 €
• REPAIR CAFÉ	• 60 €
• MEDIATHÈQUE	• 1 500 €
• AEPEC	• 2 000 €
• ASCENSEUR	• 120 €
• EAUX ET RIVIERES	• 45 €
• LE TEMPS DE VIVRE	• 100 €
• LES PECHEURS DE LA MEE	• 60 €
• RESTAURANTS DU CŒUR	• 45 €
• SOINS PALLIATIFS	• 45 €
• REVE DE CLOWNS	• 45 €
• ADMR	• 1 300 €
• MAIRES ILLE ET VILAINE	• 542,49 €
• CFA ille-et-vilaine	• 51 €
• Lycée privé Saint-Yves	• 68 €
• MFR Messac	• 17 €
• CFA Morbihan	• 17 €
• Association accidentés de la Vie	• 45 €
• Chambre de métiers et Artisanat	• 17 €
FORMANT UN TOTAL DE	• 7 320,49 €

N° 2019-010

OBJET : Comptes administratifs 2018 des budgets Commune – assainissement et transport scolaire

Nombre de Conseillers en exercice : 15

présents 10

votants 10 + 3 pouvoirs

pour 13

Budget Commune

Section	Réalisé		Restes à réaliser	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	777 763,45 €	1 310 331,61 €		
Investissement	505 667,94 €	723 327,13 €	66 139,20 €	

D'où un **excédent de fonctionnement de 532 568,16 €** et un **excédent d'investissement** sur le réalisé d'un montant de **217 659,19 €**.

Budget assainissement

Section	Dépenses	Recettes	
Exploitation	24 062,70 €	111 251,27 €	excédent : 87 188,57 €
Investissement	26 977,45 €	14 245,53 €	déficit : 12 731,92 €

Pas de restes à réaliser en investissement

Budget transport scolaire

Section	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	37 009,00 €	54 050,74 €	excédent : 17 041,74 €
Investissement	NEANT		

Pas de restes à réaliser

Après avoir présenté les différents comptes administratifs des budgets énoncés, Monsieur Le Maire est invité à quitter la séance pour que le conseil municipal puisse se prononcer. Un nouveau président de séance est alors désigné par le conseil municipal : Madame LUCAS, 1^{ère} adjointe.

Le conseil municipal déclare que les comptes administratifs dressés – pour les budgets Commune – assainissement – transport scolaire – pour l'exercice 2018, n'appelle ni observation et ni réserve de sa part.

N° 2019-011

OBJET : Comptes de gestion des budgets commune – assainissement et transport scolaire

Nombre de Conseillers en exercice : 15

présents 11
votants 11 + 4 pouvoirs
pour 15

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter **pour chaque budget**, le budget primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser en recettes et en dépenses ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures, pour chaque budget, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé – pour les budgets Commune – assainissement – transport scolaire – pour l'exercice 2018, par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation et ni réserve de sa part.

N° 2019-012

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement 2018 – Budget commune

Nombre de Conseillers en exercice : 15

présents	11
votants	11 + 4 pouvoirs
pour	15

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Éric BERTON, Maire

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour,

Statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et décide l'affectation en réserves au compte 1068, en investissement pour la somme de 532 568,16 € et décide le report du déficit d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 90 660,13 €, au chapitre 001.

N° 2019-013

OBJET : Affectation du résultat d'exploitation 2018 – Budget assainissement

Nombre de Conseillers en exercice : 15

présents	11
votants	11 + 4 pouvoirs
pour	15

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Éric BERTON, Maire

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour,

Statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et décide l'affectation en réserves au compte 1068, en investissement pour la somme de 75 764,36 € et décide le report de l'excédent d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 60 516,91 €, au chapitre 001.

N° 2019-014

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement 2018 – Budget transport scolaire

Nombre de Conseillers en exercice : 15

présents 11

votants 11 + 4 pouvoirs

pour 15

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Éric BERTON, Maire

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour,

Statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et décide l'affectation en réserves au compte 1068, en investissement pour la somme de 2 088,48 €, sur le budget commune.

BERTON Jean-Eric	LUCAS Catherine	HAUTBOIS Mickaël
MORICEAU Marie-Françoise	TACHÉ Gaël	TRIHAN Jean
HAMON Pascal	ROUL Pascal	GOULET Christophe
LEGER José-Luc	SEGAUD Florence	LEMOINE Christine
RUELLEUX Soizic	FREZOULS Hélène	TRIHAN Stéphanie